

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 24 novembre 2017

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 20, 21 et 22 novembre 2017**

-----

**2017 DGRI 71 - DPE** Subvention (200.000 euros) et convention avec l'association "INTER AIDE" (78) pour son projet d'eau et d'assainissement dans cinq districts ruraux du Malawi.

**M. Patrick KLUGMAN, Mme Célia BLAUEL, M. Mao PENINO, Mme Antoinette GUHL,**  
**rapporteurs.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal.**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 1115-1-1 ;

Vu le projet de délibération, en date du 7 novembre 2017, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association "INTER AIDE" pour son projet d'eau et d'assainissement dans cinq districts ruraux du Malawi ;

Sur le rapport présenté par M. Patrick KLUGMAN, au nom de la 7e Commission, par Mme Célia BLAUEL et M. Mao PENINO, au nom de la 3e Commission et par Mme Antoinette GUHL, au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint au présent projet de délibération, avec l'association "INTER AIDE".

Article 2 : Une subvention de fonctionnement de 200.000 euros est attribuée à l'association "INTER AIDE" (n° SIMPA 44941, n° dossier SIMPA 2017-03947) pour son projet au Malawi.

Article 3 : Les dépenses correspondantes seront imputées sur l'article 6743 de la section d'exploitation du budget annexe de l'assainissement de la Ville de Paris exercice 2017 et suivants, sous réserve du vote des crédits par le Conseil de Paris.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

**Anne HIDALGO**